



Les 10 habitations visées se trouvent dans un lotissement longeant l'avenue Adrienne-Bolland, dans le quartier de Beutre. PHOTO O. D.

# La vente se fera sous l'égide de la loi Duflot

**MÉRIGNAC** Les 10 maisons de la DGAC affectées à l'hébergement temporaire garderont leur vocation sociale

OLIVIER DELHOUMEAU  
o.delhoumeau@sudouest.fr

« J'ai été rassuré par le préfet de Gironde. Il m'a certifié que la destination finale des maisons resterait sociale », indiquait hier l'élus mérignacais Gérard Chausset, lors d'un point presse.

Les 10 maisons dont il parle font partie d'un lotissement de 18 habitations bordant l'avenue Adrienne-Bolland, dans le quartier de Beutre. Appartenant à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), ce lot a été mis à la disposition de Gironde Habitat et d'Emmaüs pour y aménager des logements d'urgence. Michel Delpuech, préfet de Gironde, a finalisé l'opération en décembre. La convention de partenariat, qui arrivait à échéance à la

fin du mois de mars, a été renouvelée pour six mois supplémentaires, repoussant ainsi le terme à fin septembre.

## Constat d'inutilité

En lisant la nouvelle dans nos colonnes, Gérard Chausset s'est félicité de cette prolongation. Mais il s'est aussi inquiété de la volonté affichée de procéder à la mise en vente des 10 maisons. D'où le courrier adressé par l'élus au préfet le 27 mars.

Dans sa lettre, il considère que cette procédure témoigne d'un « surdimensionnement évident pendant de nombreuses années d'un parc immobilier propriété de l'État ». Il ajoute : « Cette perspective suscite mon étonnement dans la mesure où les besoins en logements ne faiblissent pas. » Chausset rappelle que les maisons concernées par la convention constituent un maillon nécessaire dans le parcours résidentiel des familles. « Elles leur offrent un sas de décompression et une véritable chance de retrouver le chemin du logement social ordinaire. »

Mobilisé, le préfet a saisi récem-

ment la direction de la DGAC pour lui demander de procéder au constat d'inutilité des 10 maisons. En l'occurrence, l'Aviation civile n'y voit pas d'objection. Dès lors que cette déclaration sera effective, France Domaine prendra le relais. Les logements de Beutre seront inscrits au sein d'une liste plus large de biens à vendre et à convertir en logements sociaux. L'ancien hôtel de police de Bordeaux Castéja et l'ancienne École de sous-officiers de la gendarmerie (Esog) de Libourne en feront également partie.

Ces ventes pourront s'opérer dans le cadre de la loi Duflot et bénéficier du coup des mécanismes de décote prévus dans la loi du 18 janvier 2013.

Compte tenu des clauses sociales fléchées dans le cahier des charges, seuls les bailleurs sociaux pourront se porter candidats à l'acquisition du parc immobilier. Gironde Habitat fera très certainement une offre. Mais à ce stade, il est trop tôt pour savoir si le tandem formé avec Emmaüs sera ou non reconduit à la tête de cet outil d'insertion.



Gérard Chausset a écrit au préfet qui, le 27 décembre dernier, visitait le site en compagnie de Cécile Duflot, ministre du Logement. PHOTOS O. D. ET ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD